

LE SYNDICAT FO ÉNERGIE ET MINES DE LA CCAS S'INTERROGE...

Depuis de nombreux mois les bruits les plus alarmistes sur le devenir des activités sociales et culturelles de la branche des Industries Électriques et Gazières sont dispensés.

Au terme du tour de table qui vient de s'achever entre les fédérations syndicales, les employeurs et les pouvoirs publics, certaines inquiétudes sur l'avenir des activités sociales et culturelles restent fortes.

FO Énergie et Mines est consciente de la baisse de la consommation et de la structuration des entreprises de la branche des IEG qui ne permet plus d'assurer la pérennité du financement historique des activités sociales et culturelles.

FO Énergie à toujours dit que les activités sociales et culturelles étaient un **acquis social statutaire** qui ne pouvait être échangé que par un autre acquis social statutaire.

Et si demain la restauration méridienne était reprise par les employeurs dans sa globalité ?

FO Énergie et Mines a toujours revendiqué la renégociation de la convention de 1988, pour permettre la création de restaurants inter-entreprises pour offrir un plus grand nombre de places pour des convives extérieurs aux IEG. Seul moyen, selon nous, de pérenniser cette activité.

Pour les 3 salariés sur 5 qui ne bénéficient pas d'un point de restauration sur leur lieu de travail FO Énergie et Mines revendique la mise en place d'un chèque repas. Cette disposition ne pouvant pas se substituer à l'application statutaire de la Pers 793. Si d'aventure les employeurs décidaient de reprendre cette activité, quid des salariés conventionnés de ce secteur ?

FO Énergie et Mines est favorable à une reprise sous statut des 1000 salariés conventionnés de ce secteur d'activité.

Montreuil, le 20 juillet 2016

Et si demain le périmètre des entreprises, qui doivent logiquement financer les activités sociales et culturelles, ne tient pas compte des nouveaux entrants dans le secteur de l'énergie ? Et quels seront les périmètres et les champs d'activités des entreprises qui doivent participer légitimement au financement des activités sociales et culturelles ?

FO Énergie et Mines revendique que le périmètre des entreprises relevant du secteur de l'énergie soit clairement défini. Une clarification s'impose entre **les entreprises qui financent sans que leurs salariés puissent bénéficier des activités sociales et culturelles et celles qui ne financent pas et dont les salariés bénéficient des activités sociales.**

Le secteur de l'énergie est en pleine mutation un besoin de clarification s'impose.

Et si demain le financement des activités sociales devait se faire en partie sur la masse salariale ?

FO Énergie et Mines est consciente du danger d'un financement par la masse salariale qui laisse entrevoir à moyen terme un passage des activités sociales et culturelles gérées par les seules organisations syndicales représentatives vers un transfert de la partie des Activités Sociales et Culturelles qui serait intégrée au CE.

Et si demain la CCAS devenait employeurs de droit ?

Les employeurs souhaiteraient instaurer une autonomie complète des organismes sociaux en matière de personnels. Pour FO Énergie et Mines cette disposition impliquerait que la CCAS devienne employeur de droit et serait de fait représenté à la branche du côté employeurs. Cette éventualité de la CCAS siégeant du côté employeurs à la branche vaut quand même d'être relevée. . . .

Cette orientation rejoindrait la volonté affichée des employeurs de réduire la voilure du Tableau Hiérarchique (nb d'emplois et positionnement).

Les employeurs sembleraient rester très attachés à la mobilité. Ils souhaiteraient également définir un cadre de référence dans la perspective de la réintégration des personnels statutaires mis actuellement à disposition.

Même pendant la période estivale votre syndicat FO Énergie et Mines de la CCAS restera vigilant en ce qui concerne la défense de l'intérêt des salariés des organismes sociaux.

FO Énergie et Mines AGIR POUR NE PAS SUBIR